

PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION POUR L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

L'accès à l'information est un droit fondamental de tout apprenant, présentant ou non un handicap et/ou un besoin éducatif particulier. Dans une société qui utilise de plus en plus les TICE pour communiquer et partager informations et connaissances, il est indispensable que l'information soit mise à la disposition de tous de façon à garantir que tout un chacun ait la possibilité de participer à égalité.

La nécessité d'avoir des informations accessibles pertinentes pour l'apprentissage tout au long de la vie est un thème récurrent dans tous les projets de l'Agence. En 2010, l'Agence a reçu les fonds nécessaires et le projet a pu démarrer début 2011 cofinancé par une subvention de la Communauté européenne dans le cadre du Programme transversal Education et Formation Tout au Long de la Vie, Activité clé 1 : Coopération et Innovation dans les politiques d'EFTLV, numéro d'agrément : 190583-LLP-2010-DK-KA1-KA1ECETA.

Le projet d'Accessibilité de l'information pour l'apprentissage tout au long de la vie (i-access) a démarré en mars 2011 et s'est terminé en février 2012. Vingt-et-un (21) pays membres de l'Agence y ont participé : l'Allemagne, la Belgique (les communautés néerlandophone et francophone), Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la France, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni (Angleterre, Ecosse), la Slovénie, la Suède et la Suisse.

Plus de 70 experts ont pris part et contribué à ce projet. Ces professionnels comptaient des décideurs, des journalistes, des chercheurs, des prestataires de services et des experts en TICE ainsi que des représentants d'organisations internationales et européennes.

L'objectif final a été de sensibiliser les parties prenantes aux questions liées à l'accessibilité de l'information pour l'apprentissage tout au long de la vie en vue de faciliter les dispositions prises pour améliorer l'accès à l'information. Le principe a été d'utiliser les politiques et les normes européennes et internationales existantes en matière d'accessibilité de l'information comme point de départ des discussions sur les implications et la mise en œuvre pratique de l'accessibilité de l'information au sein de l'apprentissage tout au long de la vie.

Dans le cadre du projet, les experts ont décidé de différencier les recommandations des directives, tel que cela est présenté dans le schéma ci-après.



Distinction entre recommandations et directives liées aux groupes cibles



Les *recommandations* sont destinées aux décideurs pour l'apprentissage tout au long de la vie et les TICE, qui travaillent aux niveaux européen, national ou des organisations d'apprentissage tout au long de la vie. Les recommandations portent sur ce qu'il est nécessaire d'intégrer à une politique écrite afin de faciliter l'accessibilité de l'information dans les organisations ;

Les *directives* sont destinées aux professionnels de l'enseignement, des TICE et des médias et comprennent des outils tels que des listes de contrôle (check-lists) et index pour suivre les actions menées. Les directives portent sur la manière de mettre en œuvre la politique de façon pratique au niveau des organisations ainsi qu'au niveau de l'apprenant individuel.

Les résultats collectifs du projet i-access sont à l'origine des principes directeurs et domaines clés des recommandations visant à faciliter l'accessibilité de l'information pour l'apprentissage tout au long de la vie décidée au niveau européen par les principales parties prenantes en la matière. Les Principes directeurs du projet i-access ainsi que les Recommandations sont destinés aux décideurs responsables de la mise en œuvre d'une information accessible.

PRINCIPES DIRECTEURS

Au cours de la conférence du projet i-access (qui s'est tenue en juin 2011), plusieurs propositions relatives à la politique et à la pratique qui consistent à rendre l'information accessible pour l'apprentissage tout au long de la vie ont été faites. Des représentants des principales organisations internationales travaillant dans le domaine de l'accessibilité – UNESCO, G3ict, World Wide Web Consortium/Web Accessibility Initiative (W3C/WAI) et le Consortium DAISY – ont présenté leurs priorités et leurs travaux dans ce domaine. Des représentants d'Adobe et de Microsoft ont parlé de la pertinence d'une politique pour leur travail et donné des informations pratiques sur la façon de rendre l'information plus accessible.

À l'issue de tous les débats et des propositions faites lors de la conférence, les experts i-access se sont mis d'accord sur plusieurs Principes Directeurs qui étayent toutes les recommandations en matière de politique et de pratique favorisant l'accessibilité de l'information pour l'apprentissage tout au long de la vie.

Le Principe des droits : L'accès à l'information est un droit fondamental – il confère une autonomie aux apprenants et facilite leur participation à la société. Cet accès doit être assuré dès les premières phases de l'apprentissage et accompagner un apprenant tout au long de sa vie.

Le Principe structurel : Il est essentiel que toute politique ou recommandation ne considère pas la technologie comme une fin en soi. Les facteurs liés au système qui déterminent la manière d'utiliser les outils pour l'apprentissage tout au long de la vie doivent être identifiés et pris en compte.

Le Principe de l'accès universel : La mise en place de l'accessibilité de l'information doit être prise en compte dans son acception la plus large pour inclure des individus présentant toutes les formes de handicap et/ou de besoins éducatifs particuliers.

Le Principe de la synergie : L'accessibilité bénéficie aux utilisateurs en situation de handicap et/ou ayant des besoins éducatifs particuliers et bien souvent à tous les utilisateurs.

RECOMMANDATIONS POUR PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION POUR L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Les Recommandations pour promouvoir l'accessibilité de l'information pour l'apprentissage tout au long de la vie s'inspirent de sources d'informations recueillies et analysées durant les activités du projet, dont notamment :

Un état des lieux de la politique et des recommandations européennes et internationales sur l'accessibilité – cet état des lieux politique préalable a été réalisé pour servir de facteur déclencheur à la rédaction de l'enquête par pays (décrite ci-après). Il a ensuite été ajouté et utilisé lors de la conférence du projet i-access (également décrite ci-après). À l'issue de cette conférence, il a été retravaillé et complété afin de le relier au contenu des politiques existantes et aux questions clé pour leur mise en œuvre. L'état des lieux a montré que la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (CRDPH, 2006), était la plus influente des politiques en matière



d'accessibilité car elle est juridiquement contraignante pour ses signataires (notamment l'Union européenne) et met l'accent sur les questions d'accessibilité dans les politiques aussi bien aux niveaux européen que national. Cet état des lieux a également mis en exergue le fait qu'au niveau européen il n'existe aucune politique qui se réfère à tous les types d'accessibilité de l'information (web, documents électroniques, imprimés, audio, vidéo et toute autre forme de communication). En réalité, différents aspects de l'accessibilité sont couverts par des politiques de secteurs divers.

Une enquête par pays sur la politique d'accessibilité et sa mise en œuvre – les résultats de l'enquête par pays reposent sur 29 réponses issues de 18 pays. Ils ont montré que les personnes interrogées étaient de manière générale davantage informées sur les politiques et directives internationales pour l'accessibilité à l'information que sur les politiques européennes. La plupart des pays représentés dans cette enquête ont une politique nationale pour l'accessibilité ainsi que des guides relatifs à des questions d'organisation, cependant la moitié seulement de ces guides aborde les questions d'accessibilité.

Les contributions et conclusions de la conférence i-access – la conférence i-access s'est tenue à Copenhague du 22 au 24 juin 2011 et a été accueillie par l'Agence et le Ministère de l'Éducation danois. L'objectif de cette conférence était d'identifier les implications de la politique internationale et européenne sur l'accessibilité pour les fournisseurs d'information dans le domaine de l'éducation, ainsi que les processus que les organisations doivent prendre en compte afin de garantir la mise en place de l'accessibilité de l'information. Plus de 70 participants ont réfléchi aux exigences de la politique et aux pratiques courantes concernant l'accessibilité d'une information appropriée pour l'apprentissage tout au long de la vie et identifié les questions clés pertinentes pour l'élaboration d'une série de recommandations à proposer.

Les recommandations du projet ont été rédigées et ensuite validées moyennant quelques aménagements en fonction du retour des experts du projet, des représentants ministériels des pays membres de l'Agence, ainsi que des représentants de toutes les principales organisations ayant participé à la conférence et aux activités du projet.

Réparties en 7 thèmes, elles sont destinées aux décideurs dans les domaines de l'apprentissage tout au long de la vie et/ou des TICE, qui travaillent aux niveaux européen, national ou des organisations d'apprentissage tout au long de la vie.

Sensibiliser l'opinion publique au fait que l'accessibilité de l'information pour l'apprentissage tout au long de la vie est une question de droit. Les décideurs, les organisations et les professionnels de l'apprentissage tout au long de la vie, les spécialistes des TICE, les personnes handicapées et/ou ayant des besoins éducatifs particuliers et leurs familles et les réseaux de soutien devraient être sensibilisés aux droits des apprenants à avoir accès à l'information.

Une approche multi-parties prenantes reposant sur la coopération et l'échange d'informations devrait être adoptée. Des politiques très spécifiques centrées sur des questions qui n'intéressent qu'un seul groupe ne peuvent pas à elles seules garantir l'accessibilité de l'information pour l'apprentissage tout au long de la vie. Des politiques doivent être mises au point et ensuite mises en place en se fondant sur le principe d'une approche à parties prenantes multiples.

Les questions autour de l'accessibilité de l'information devraient être incluses dans la formation de tous les professionnels qui interviennent dans l'apprentissage tout au long de la vie. Les TICE peuvent contribuer à faciliter l'accès aux opportunités d'apprentissage uniquement si tous les professionnels de l'apprentissage tout au long de la vie sont formés à l'utilisation des TICE comme outils permettant l'égalité des chances dans l'éducation.

Les questions autour de la mise en place de l'accessibilité de l'information devraient être traitées dans la formation des professionnels des TICE et des médias. En formant les spécialistes des médias et des TICE sur l'impact des handicaps et/ou des besoins éducatifs particuliers sur les individus utilisant les TICE, il est possible de développer une technologie plus accessible de sa conception à sa production et d'éviter d'avoir à rendre le produit fini plus accessible plus tard.



L'accessibilité devrait être un principe directeur pour l'achat de tous les biens et services. Les biens ou services devraient être uniquement achetés auprès d'organisations qui répondent à tous les critères d'accessibilité.

La recherche devrait être encouragée en vue de développer des éléments concrets nécessaires à l'élaboration, à la mise en place et à l'évaluation des politiques futures. Les efforts en matière de recherche à long terme dans ce domaine devraient inspirer l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la politique et devraient viser l'identification de nouveaux secteurs de développement.

Un contrôle systématique du respect de la politique devrait être effectué. Surveiller que la politique est bien respectée ne peut qu'être encouragé à l'heure actuelle mais ce contrôle devrait s'étendre. Le respect de la politique d'accessibilité est surveillé à un niveau international pour les signataires de la CRDPH (2006), mais actuellement tous les pays ne fournissent pas ces rapports annuels. À long terme, le contrôle du respect de la politique d'accessibilité devrait être obligatoire au niveau national.

Pour chacune des sept recommandations, il est possible d'identifier des questions d'applicabilité aux trois niveaux politiques éventuels : les niveaux européen, national et des organisations.

Tant les Principes directeurs que les Recommandations peuvent être considérés comme un cadre principal à développer, à partir des différents contextes des pays et des régions. Les prochaines étapes des travaux liés à la mise en place de l'accessibilité de l'information consisteront principalement à s'appuyer sur les sept recommandations en les transformant en directives ciblant des spécialistes qui sont responsables de la mise en place de la politique au sein des organisations d'apprentissage tout au long de la vie.

Nous espérons que les Principes directeurs et les Recommandations seront un élément déclencheur de débats et d'échanges en Europe et au-delà ; nous considérons notamment qu'ils peuvent fournir matière à réflexion dans des discussions au sein des différentes communautés de pratique.

Cet article est un résumé des principales conclusions du projet i-access. Dans le rapport intégral du projet *Promouvoir l'accessibilité de l'information pour l'apprentissage tout au long de la vie* (2012), vous trouverez tous les détails sur : le projet i-access ; l'enquête par pays sur l'accessibilité ; le bilan politique sur l'accessibilité ; les réflexions sur les ressources existantes pour faciliter la mise en place de la politique d'accessibilité ; une série de ressources destinées à promouvoir la mise en place de l'accessibilité de l'information ; une liste des experts ayant participé.

L'ensemble du rapport du projet ainsi que tous les documents liés au projet peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.european-agency.org/agency-projects/i-access>

Des exemplaires imprimés du rapport et d'autres informations sur le projet sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat de l'Agence : secretariat@european-agency.org

Le projet i-access est financé dans le cadre du Programme transversal Education et Formation Tout au Long de la Vie, Activité clé 1 : Coopération et Innovation dans les politiques d'EFTLV, numéro d'agrément : 190583-LLP-2010-DK-KA1-KA1ECETA.



© European Agency for Development in Special Needs Education 2012



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission Européenne. Ce document reflète uniquement le point de vue de l'auteur, et la Commission ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation qui peut être faite des informations qu'il contient.